

Transmanche

LD Lines lance son service quotidien d'été entre Le Havre et Newhaven

Comme prévu, la compagnie française Louis Dreyfus Lines a lancé lundi dernier son service maritime quotidien entre Le Havre et Newhaven. L'objectif affiché par l'armateur pour cette liaison saisonnière qui s'interrompra le 30 septembre est de transporter 5.000 camions, 25.000 voitures et entre 50.000 et 60.000 passagers. « Nous vivons une nouvelle clientèle de passagers et offrons un service supplémentaire pour les camions », indique Pierre Gehanne, directeur de LD Lines.

LD lines assure déjà en Manche centrale des liaisons entre Le Havre et Portsmouth et entre Dieppe et Newhaven. Sur la première, la compagnie a pris la suite du britannique P&O qui a cessé ses rotations à l'automne 2005 et sur la seconde elle a commencé ses activités en mars dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) du conseil général de la Seine-Maritime. Le navire utilisé sur la nouvelle ligne est le "Seven Sisters" l'un des deux car-ferries

neufs mis à la disposition de LD Lines par le conseil général. Ce navire continuera toutefois d'assurer en parallèle une rotation quotidienne entre Dieppe et Newhaven. Pierre Gehanne assure que la nouvelle ligne est entièrement « privée » et que l'affectation partielle du navire sur le sillon Le Havre - Newhaven est compensée par une diminution de la subvention du conseil général.

LD Lines renforce ainsi ses activités en Manche centrale où elle est confrontée à la forte concurrence de Brittany Ferries présente à Caen et Cherbourg. Pierre Gehanne assure que les premiers mois de 2007 sont plutôt positifs pour sa compagnie. « Sur Dieppe-Newhaven nous sommes à +10 % en passagers pour mars et avril malgré une augmentation de nos tarifs et sur le Havre - Portsmouth à +50 % pour les quatre premiers mois », affirme-t-il.

Dominique Aubin

Energie

Le projet terminal méthanier d'Antifer fera l'objet d'un Débat public

Faisant suite à la demande du président de Gaz de Normandie, la commission nationale du débat public (CNDP) a décidé lors de sa réunion du 2 mai de se saisir du projet de construction du terminal méthanier sur le port d'Antifer. Le dossier du débat public qui devra être présenté dans les 6 mois, ne sera considéré comme complet que s'il comporte des indications suffisamment précises sur « les usages actuels du site d'Antifer, les dangers de l'activité envisagée, ses impacts sur l'environnement et les hypothèses de raccordement au réseau de transport de gaz », précise la CNDP. La commission a décidé de se saisir de ce projet compte tenu de « la croissance de la part de gaz dans la consommation énergétique de la France » et de « l'importance des enjeux économiques et sociaux du projet à l'échelle nationale ». De la même manière, elle s'est saisie des projets de terminaux méthaniers du Verdon et de Dunkerque.

Les principaux ports doivent se doter d'un Comité local de sûreté portuaire

La liste des ports qui doivent mettre en place un Comité local de sûreté portuaire a été publiée au JO du 4/05/07. En Normandie, il s'agit de Dieppe, Le Havre, Rouen, Caen-Ouistreham, Cherbourg, Diélette, Barneville-Carteret et Granville.

Le comité local de sûreté portuaire est créé par un décret de mars 2007 relatif à la sûreté du transport maritime et des opérations portuaires en application du Code des ports maritimes. Il regroupe, sous la présidence du représentant de l'Etat dans le département, les services de l'Etat et les autorités investies du pouvoir de police portuaire, le gestionnaire du port. Il émet des avis la sûreté portuaire et le projet de plan de sûreté portuaire, les installations, les projets de construction et de modernisation, la coordination entre les services publics et les organismes privés.

Etat de catastrophe naturelle

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les communes de Conches-en-Ouche (inondations et coulées de boue du 7 août 2006) et Menneval (inondations et coulées de boue du 11 octobre 2006) dans le département de l'Eure, et les communes de Sainneville, Sotteville-sur-Mer, Theuville-aux-Maillots et Vittefleury (inondations et coulées de boue du 23 octobre 2006) dans le département de la Seine-Maritime. (JO du 4/05/07)

**fil-fax normandie diffusera lundi 7 mai au matin une édition spéciale
consacrée aux résultats de l'élection présidentielle**